

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 novembre 2020

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ, Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Julien MERSCHILTZ, Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

M. Anthony PREAUD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit de la démission d'une conseillère municipale et de deux demandes de subvention (Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois) et (participation à la restauration scolaire d'un enfant scolarisé à Noyers-sur-Serein).

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces ajouts.

Démission d'une conseillère municipale :

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de démission de Mme Annette VELUT, conseillère municipale suite à la vente de sa propriété et à son départ de la commune.

Par ce courrier elle nous fait savoir qu'elle a apprécié son expérience d'élue et remercie les membres du Conseil Municipal et leurs souhaitent bonne suite.

Objet : Demande de financement, délibération n° 2020/OCT/001 :

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois pour une enfant scolarisée dans leur établissement et de la demande de participation aux frais de restauration scolaire de la commune de Noyers-sur-Serein pour deux enfants scolarisés dans cette commune.

Les membres du Conseil Municipal ne donnent pas suite à ces deux demandes.

Objet : Attribution logement T3 bas, délibération n° 2020/OCT/002 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Attribuent le logement T3 bas situé rue du Colombier à Mme Mylène RAPNEAU épouse MICHOT à compter du 12 octobre 2020 ; le tarif de location est fixé à 535 €.

Objet : Décision modificative du budget « Assainissement », délibération n° 2020/OCT/003 :

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, lors de la facturation des « boîtes de branchements », il a été facturé à M. Alain BROCARD la somme de 800 €. Suite au décès de cette personne et à la taxe foncière qui est émise aux deux noms, il faut procéder à l'annulation de cette créance et émettre de nouveau un titre de recette au nom de sa conjointe.

Il convient de prendre une décision modificative du budget principal pour pouvoir régulariser cette opération.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Acceptent la décision modificative du budget « assainissement » comme suit :

- Dépenses de fonctionnement, article 673 :	+	800 €
- Dépenses de fonctionnement, article 023 :	-	800 €
- Recettes d'investissement, article 021 :	-	800 €
- Dépenses d'investissement, article 21532 :	-	800 €

Objet : Don, Délibération n° 2020/OCT/004 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que, M. Serge NAULIN a fait don à la commune de la somme de 400 € pour fleurir les tombes des soldats morts pour la France lors de la cérémonie du 11 novembre.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce don.

M. Serge NAULIN ne pourra pas assister cette année à la cérémonie, un courrier de remerciement lui sera donc adressé.

Suivant l'évolution du contexte sanitaire actuel, la cérémonie du 11 novembre ne pourra peut-être pas se dérouler comme à l'habitude ; néanmoins les fleurs seront déposées sur les tombes des soldats morts pour la France.

Par ailleurs, nous sommes toujours en attente de l'enquête du « Souvenir Français » pour identifier de façon certaine la présence ou non dans notre cimetière des soldats de la commune morts pour la France et dont les emplacements restent à déterminer.

Objet : Remboursement des frais de fonctionnement école, année 2019-2020, délibération n° 2020/OCT/005 :

Mme le Maire rend compte du fait que le fonctionnement de l'école (fournitures scolaires, personnel d'entretien et personnel aidant (A.T.S.E.M.), chauffage, électricité, eau, assurance, etc.) représente pour l'année scolaire 2019-2020 un total de dépenses de 33 180 € à la charge de la commune.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 42 élèves ont été scolarisés à l'école primaire de Saint-Cyr-les-Colons, dont 10 enfants de Préhy.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Fixent la participation de la commune de Préhy à 790 € par enfant scolarisé, tarif identique à celui de la commune de Chablis.

Objet : Demande de financement école privée, délibération n° 2020/OCT/006 :

L'école privée Sainte-Thérèse à Auxerre sollicite une subvention pour deux enfants scolarisés dans leur établissement, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents refusent du fait que la commune possède sa propre école, qu'elle s'efforce de préserver.

Objet : Opposition au transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, délibération n° 2020/OCT/007 :

Mme le Maire expose le fait que la Loi ALUR prévoit que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme le deviennent de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de Communes, soit le 1^{er} janvier 2021.

Ce transfert peut toutefois être refusé si une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale et inversement) s'y oppose entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment son article 136,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la pertinence de converser le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle va prendre un arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Dans ces deux derniers points Mme le Maire et les membres du Conseil Municipal tiennent à faire connaître leurs oppositions à tout ce qui affaiblit l'identité et l'autonomie des communes.

Objet : Noël des enfants et décision modificative du budget principal, délibération n° 2020/OCT/008 :

Noël des enfants :

Mme le Maire et M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT informent les membres du Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu avec les représentants de l'association A.V.E.N.I.R.S. le 12 novembre dernier.

Suite à la crise sanitaire l'association n'ayant pas pu organiser les manifestations habituelles a manqué de recette. En conséquence, la commune a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € pour le Noël des enfants.

Décision Modificative du budget principal :

Suite à la décision des membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association « A.V.E.N.I.R.S. » pour financer le « Noël des enfants », il convient de prendre une décision modificative du budget principal pour pouvoir régulariser cette opération.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Acceptent la décision modificative du budget principal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement, article 6574 :	+	500 €
- Dépenses de fonctionnement, article 658821 :	-	500 €

Objet : Baux location des terres, délibération n° 2020/OCT/009 :

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que les baux de location des terres et chemins cultivés sont arrivés cette année à échéance et qu'il y a lieu de les renouveler.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixent la location annuelle des terres et chemins cultivés à 4,5 quintaux l'hectare de blé fermier à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fixent la location annuelle des terres à la Sté de Chasse de Saint-Cyr-les-Colons à 3 quintaux l'hectare de blé fermier à compter du 1^{er} janvier 2021.
Mme le Maire est chargée d'établir les baux de location pour une durée de 9 ans.

Informations et questions diverses :

Courrier :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier d'un habitant de Vaugermain. Il est mis à la disposition des élus au secrétariat de la Mairie.

Réfection des trottoirs :

Dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs de la commune, un dossier de consultation des entreprises sera établi.

Les élus décident de réaliser en 2021 la réfection des trottoirs de la rue du Château et de la Porte-de-Coulon. La rue de la Porte-de-Cravant et la rue de la Fontaine seront traitées les années suivantes.

Enquête publique :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Commissaire Enquêteur chargé de l'enquête publique unique concernant le projet d'aliénation d'une voie communale et de 2 chemins ruraux, dont l'un partiellement, à émis un avis favorable.

Un géomètre sera chargé d'établir les documents de division parcellaire.

Commission « communication » :

Les membres de la commission « communication » se réuniront les 17 novembre et 1^{er} décembre à 17h30, pour travailler sur la prochaine édition du bulletin des « 4 chemins ».

Décors de Noël :

Les décors lumineux des fêtes de fin d'année seront installés les 23 et 24 novembre et la pose des autres décors sera réalisée à compter du 25 novembre.

Récapitulatif :

Demande de financement, délibération n° 2020/OCT/001.
Attribution logement T3 bas, délibération n° 2020/OCT/002.
Décision modificative du budget « Assainissement », délibération n° 2020/OCT/003.
Don, Délibération n° 2020/OCT/004.
Remboursement des frais de fonctionnement école, année 2019-2020, délibération n° 2020/OCT/005.
Demande de financement école privée, délibération n° 2020/OCT/006.
Opposition au transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, délibération n° 2020/OCT/007.
Noël des enfants et décision modificative du budget principal, délibération n° 2020/OCT/008.
Baux location des terres, délibération n° 2020/OCT/009.

Clôture de la séance à 21 h.

Suivent les signatures

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN

Mme Annette VELUT